



Services du matériel et des acquisitions
200, rue Kent, poste 9W067
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

July 21, 2016

Objet : Appel d'offres FP802-160091

Titre : Fanny Bay – Installation du brise-lames à double coque

Lieu des travaux : Fanny Bay (Colombie-Britannique)

ADDENDA : N° 2

Pour donner suite aux documents de l'appel d'offres ci-dessus qui ont été publiés précédemment sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement, Achatsetventes.gc.ca, l'addenda (n° 2) est par les présentes publié.

Pêches et Océans Canada

Date de clôture des soumissions : 28 juillet 2016

Heure : 14 h, heure avancée de l'Est (HAE)

Dossier de DP n° FP802-160091

RÉVISION 1

Ajouter : Ensemble de dessins révisé

Question 1

Des tuyaux soudés en spirale répondant aux mêmes normes de qualité seraient-ils acceptables pour le projet?

Réponse 1

Voir la spécification indiquée dans l'addenda 1, à la question 1.



Question 2

Où est le nouveau de brise-lames flottant? Le soumissionnaire retenu devra-t-il le remorquer jusqu'au site?

Réponse 2

Le brise-lames à double coque doit être livré et fixé au brise-lames actuel.

Question 3

Qui a construit le brise-lames à double coque?

Réponse 3

Le brise-lames a été construit par Pacific Industrial & Marine Ltd., pour Ports pour petits bateaux.

Question 4

Comme les piliers doivent être soudés au brise-lames sur place, les puits d'amarrage peints du brise-lames doivent être meulés jusqu'au métal nu. Comme la structure doit flotter sur l'océan, il sera impossible de respecter les spécifications relatives aux travaux de peinture sur place. Une galvanisation à froid de ces zones touchées est-elle acceptable?

Réponse 4

Une galvanisation de ces zones touchées est un équivalent approuvé; toutefois, le puits d'amarrage doit être galvanisé en entier.

Question 5

Il manque quatre dessins dans la trousse d'appel d'offres : 216105-002, 003, 320 et FB-CM 001. Veuillez les fournir.

Réponse 5

Vous trouverez ci-joint l'ensemble de dessins révisé.



Question 6

Les dessins qui manquent indiquent-ils la longueur des piliers? Indiquent-ils les spécifications relatives aux chaînes? Celles qui se rapportent à l'arrimage du bois au brise-lames?

Réponse 6

Vous trouverez ci-joint l'ensemble de dessins révisé.

Question 7

Le soumissionnaire doit-il fournir le bois nécessaire à l'installation du nouveau brise-lames en bois? Si oui, ce bois doit-il avoir les mêmes dimensions que le bois qui est fixé au brise-lames?

Réponse 7

Vous trouverez ci-joint l'ensemble de dessins révisé. Le bois doit avoir les dimensions indiquées sur les dessins.

Question 8

Veillez fournir une description détaillée des matériaux qui doivent être démolis et éliminés, ce qui inclut tout traitement qu'ils ont subi.

Réponse 8

Les matériaux à éliminer pourraient être du bois traité à la créosote, du bois traité à l'arséniac ammoniacal de cuivre et de zinc ou du bois vert.

Toutes les autres modalités et conditions de cette exigence demeurent inchangées.

Cordialement,

Natasha Blackstein

Agente de négociation des marchés

Tél. : 613-993-5741

Courriel : natasha.blackstein@dfo-mpo.gc.ca



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

FP802-160091